



Bruxelles, le 2 octobre 2008

Carte blanche : Maternité/paternité : pourquoi creuser les inégalités ?

La Commission européenne propose d'augmenter le socle minimum du congé de maternité dans les Etats membres. Actuellement de quatorze semaines, ce minimum passerait à dix-huit. Nous nous réjouissons que l'Europe se préoccupe de la situation de parents travailleurs, et tente régulièrement de l'améliorer. Toutes les mesures susceptibles de faciliter l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle sont les bienvenues.

Cependant, étant donné le fossé déjà existant entre la situation des femmes et celle des hommes sur le marché du travail et dans la famille, étant donné le décalage persistant entre l'investissement des papas et celui des mamans dans les soins aux enfants et dans leur éducation, étant donné la très grande différence qui existe actuellement entre le congé de paternité et le congé de maternité, nous voudrions voir la Commission et le Parlement européen, ainsi que les gouvernements des Etats membres, réfléchir au sens de cette nouvelle mesure avant de l'adopter au bénéfice des seules femmes.

En Belgique pour l'instant, le congé de maternité est de quinze semaines, dont neuf obligatoires ; alors que le congé de paternité est de deux semaines, et entièrement facultatif. L'Europe, quant à elle, n'impose aucun congé de paternité. Il va de soi que les mères auront toujours besoin d'un congé nettement plus long que celui des pères. Par la grossesse et l'accouchement, ce sont elles qui assument tous les aspects physiologiques de la naissance. Dans beaucoup de traditions, y compris de nos régions, le repos reconnu à une mère après une naissance était de 40 jours, durant lesquels elle se reposait et était aidée pour toutes les tâches de la maison. La fin de ce délai était marquée d'un rituel laïque ou religieux : les relevailles.

Les médecins auront à se prononcer sur la durée d'un repos spécifiquement lié à la grossesse et à l'accouchement, qui devrait dans tous les cas exister pour les femmes. Notre propos n'est pas celui-là. Il est de rappeler que les craintes concernant les jeunes femmes et les (futurs) mères de famille les desservent encore fortement auprès des employeurs ; de rappeler que les tâches familiales leur reviennent encore en grande majorité, ce qui handicape également leur place sur le marché du travail ; de rappeler enfin que le nombre de places d'accueil pour les enfants et de services aux familles est encore très loin d'assurer l'égalité des travailleurs parents avec les autres travailleurs.

Un projet qui facilite l'intégration du nouveau petit humain dans la société grâce à une plus grande disponibilité de ses parents a tout notre soutien, surtout que la Commission prévoit également une amélioration de la rémunération et un renforcement de la protection contre le licenciement. Mais pourquoi réserver tout cela à la mère ? L'égalité dans la famille est pourtant la condition sine qua non de l'égalité tout court...

Contact FPS : Françoise Claude - 02/515 04 03